

Conditions Générales « Optez pour plus de sécurité »

Ces conditions s'appliquent uniquement aux entreprises.

PrintAbout B.V. offre une prolongation de 1, 2, 3 ans du délai de garantie légale sous le nom « Optez pour plus de sécurité ». Les Conditions Générales suivantes s'appliquent à cette prolongation du délai de garantie légale.

1. Définition

Dans les présentes conditions générales, les définitions suivantes s'appliquent :

Conditions Générales : les présentes conditions générales.

Client : toute personne physique ou morale agissant pour le compte de son activité ou entreprise et qui conclue ou souhaite conclure avec l'Entrepreneur un accord sous le nom « Optez pour plus de sécurité »

Exécutant : L'Entrepreneur ou un expert ou réparateur engagé par l'Entrepreneur. Sauf si l'Entrepreneur informe le Client autrement, le Client peut supposer que l'Entrepreneur agit en tant qu'Exécuteur de l'Accord.

Entrepreneur : PrintAbout B.V. situé à Grote Esch 600, (2841 MJ) Moordrecht, Pays-Bas, inscrit au registre du commerce sous le numéro : 63385899.

Accord : l'accord établi à distance entre le Client et l'Entrepreneur portant le nom « Optez pour plus de sécurité ». L'Accord comprend les présentes conditions générales.

Produit : l'imprimant/les imprimantes acquises par le Client auprès de l'Entrepreneur et dans laquelle/lesquelles sont utilisés uniquement des cartouches et/ou toners d'encre de PrintAbout B.V. ou du fabricant d'imprimantes concerné et pour laquelle/lesquelles le Client a conclu un Accord avec l'Entrepreneur.

2. Pertinence

2.1 L'Accord peut uniquement être conclu entre l'Entrepreneur et un Client.

2.2 Si une disposition de l'Accord ou des présentes Conditions Générales est nulle, annulable (entièrement ou en partie) ou devient inapplicable, les conditions restantes demeurent pleinement en vigueur. Dans ce cas, l'Entrepreneur et le Client se consulteront afin de conclure une nouvelle condition qui s'aligne la plus possible à et tient compte de l'objectif et la portée de la condition déclarée nulle, annulable ou inapplicable.

2.3 Le Client ne peut faire valoir ses droits en vertu du Contrat qu'à l'encontre de l'Entrepreneur si le Produit se trouve en France et sur présentation du reçu et du numéro de série correspondants.

3. Réalisation, entrée en vigueur et durée de l'Accord.

3.1 L'Accord entre en vigueur après paiement du Client à l'Entrepreneur endéans le délai de paiement établi.

3.2 Le Client peut opter pour la garantie « Optez pour plus de sécurité » lors de l'achat du Produit ou au plus tard 3 mois après l'achat du Produit.

3.3 L'Accord entre en vigueur après la date d'achat du Produit ou, si la livraison du Produit au Client a eu lieu à une date ultérieure de la date d'achat du Produit, après la date de livraison du Produit au Client confirmée par l'Entrepreneur au Client ou prouvée par le Client. La durée de la garantie « Optez pour plus de sécurité » est choisie par le Client sur le site web de l'Entrepreneur et est mentionnée sur la facture. La facture peut être considérée comme preuve de garantie et doit par conséquent soigneusement être conservée par le Client. Si des réclamations au titre de la garantie, telles que, mais sans s'y limiter, des réparations, des remplacements ou des services en vertu du Contrat,

surviennent, cela n'entraînera en aucun cas une prolongation de la durée du Contrat, ni une prolongation de la période de garantie, ni ne constituera le début d'une nouvelle période de garantie.

3.4 L'Accord prend fin automatiquement à la fin de la durée convenue dans l'Accord.

4. Étendue de la garantie

4.1 L'Accord constitue une prolongation de la garantie légale proposée au Client par l'Entrepreneur en tant que vendeur du Produit en vertu de l'article 7 :17 du Code civil néerlandais et sur toute éventuelle garantie d'usine fournie par le fabricant ou l'importateur.

4.2 Si, pendant la durée de l'Accord, un défaut apparaît sur le Produit et qu'il est établi qu'il ne relève pas des exclusions reprises dans les présentes Conditions Générales, l'Entrepreneur paiera les frais d'analyse, d'intervention, de réparation ou de remplacement engagés par lui ou par un tiers pour la réparation ou le remplacement du Produit.

4.3 Si le Client invoque l'Accord, il fournira à l'Exécuteur la coopération nécessaire, y compris en permettant à l'Exécuteur d'analyser les circonstances dans lesquelles le Produit a été utilisé et sur la manière dont le Produit a été installé ou intégré.

4.4 La Garantie « Optez pour plus de sécurité » n'est pas transférable.

4.5 Le Client a droit de se rétracter de l'Accord sans donner de raison endéans les quatorze jours à compter de la date de la conclusion de l'Accord. Afin de faire valoir son droit de rétraction, le Client doit en avvertir l'Entrepreneur par courrier ou courrier électronique : klantenservice@printabout.nl.

5. Exclusions

5.1 L'Accord ne couvre pas les frais d'analyse, d'intervention, de réparation ou de remplacement du Produit en cas de défaut causé par :

- une utilisation non qualifiée, incorrecte et/ou autre que normale ;
- le dépassement du nombre d'impressions mensuelles recommandées ;
- une usure normale ;
- des accidents, un transport inapproprié du Produit sans emballage ou protection adapté, vol et/ou perte ;
- une utilisation contraire au mode d'emploi ou aux instructions d'entretien du produit ;
- une non-utilisation de cartouches d'encre et/ou toners de PrintAbout B.V. ou du fabricant d'imprimantes concerné ;
- un démontage ou une connexion, une installation ou une intégration non-conforme aux instructions d'installation, de sécurité ou de consommation applicables au Produit ;
- un dépôt excessif de nicotine ou toute autre forme de pollution/négligence excessive ;
- une utilisation professionnelle ou commerciale du Produit et des défauts et/ou dommages du Produits résultant d'une utilisation ou location du Produit à des tiers.

5.2 Si le numéro de référence ou de série du Produit est effacé, modifié ou illisible, ou si une tentative de réparation a été effectuée par des tiers, le Client perd tout droit de réclamation à l'égard de l'Entrepreneur dans le cadre de l'Accord.

5.3 En vertu de l'Accord, l'Entrepreneur n'offre aucune garantie pour tout type de dommage causé au Produit. Le Client ne dispose d'aucun autre droit vis-à-vis de l'Entrepreneur et de l'Exécutant que ceux découlant du Contrat.

5.4 Dans le cadre de l'Accord, l'Entrepreneur n'offre aucune garantie pour les dommages causés aux produits connectés au Produit.

5.5 Dans le cadre de l'Accord, l'Entrepreneur n'offre aucune couverture en cas de dommage résultant ou pouvant raisonnablement résulter de force majeure, y compris mais sans s'y limiter : conditions météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles, conflit armé, guerre ou troubles civils, émeutes, les attentats terroristes, catastrophe nucléaire et autres causes ou calamités externes (telles

que, sans s'y limiter, les dommages causés par une chute, un choc ou l'humidité), prévisibles ou imprévisibles, sur lesquelles aucune influence ne peut être exercée et qui font qu'il ne peut être raisonnablement exigé de l'Entrepreneur qu'il respecte les obligations découlant de l'Accord.

5.6 Toute réclamation du Client au titre de l'Accord échoit si la facture n'a pas été (entièrement) payée, a été modifiée, barrée, supprimée ou rendue illisible.

6. Réparations et services

6.1 L'Entrepreneur peut étroitement collaborer avec l'Exécutant et peut sous-traiter la gestion des sinistres et les réparations sur base de l'Accord.

6.2 Toute réparation d'un défaut prenant place pendant la durée de l'Accord a lieu dans frais, sauf en cas d'exception mentionné dans les présentes Conditions Générales.

6.3 Afin d'introduire une demande de réparation et faire appel à la garantie, le Client doit se munir de la facture et le numéro de série du Produit en question et contacter l'Entrepreneur par courrier électronique (service-clients@printabout.fr) ou par téléphone au 0800 92 01 43, ou un réparateur désigné par l'Exécutant.

6.4 Pour les Produits pour lesquels une demande de réparation a été introduite conformément à l'article 6.3 et pour lesquels un transport doit raisonnablement être prévu, le Client se doit de suivre la procédure suivante : <https://www.printabout.fr/service-client/garantie/#id-warranty-terms>

6.5 Si les frais de réparation dépassent 70 % de la valeur d'achat du Produit ou d'un produit similaire au moment de la défaillance, l'Exploitant est en droit, au lieu de la réparation, de mettre gratuitement à la disposition du Client un autre produit de même type, si de stock, ou à fournir au Client un autre produit équivalent sur base du montant d'achat initial.

6.6 S'il s'avère que le Produit défectueux ne peut pas être réparé par l'Exécutant endéans les 28 jours après réception du Produit, l'Exécutant fournira gratuitement au Client un autre produit de même type, si de stock, ou à lui fournir un autre produit équivalent sur base du montant d'achat initial.

6.7 Si le Client fait effectuer des réparations par un tiers autre que l'Entrepreneur ou un exécutant engagé par l'Entrepreneur, l'Entrepreneur ne remboursera pas les frais engendrés, sauf dans les cas visés à l'article 7:21, paragraphe 6, du Code civil néerlandais. Tous les défauts causés par les réparations non autorisées susmentionnées ne sont pas couverts par la garantie de l'Accord.

7. Communication

7.1 Toute communication entre l'Entrepreneur et le Client peut être téléphonique, écrite, par courrier électronique ou via le site web de PrintAbout B.V. (www.printabout.fr), sauf si les Conditions Générales, l'Accord ou la législation le prévoient autrement.

7.2 Toute communication électronique est supposée être réceptionnée le jour de l'envoi, sauf preuve contraire apportée par le destinataire de la communication. Si la communication n'a pas été reçue en raison de problèmes de livraison et/ou d'accessibilité liés à la boîte mail du Client, cela relève de la responsabilité du Client, même si la boîte mail est hébergée par un tiers.

8. Droit applicable et choix du forum

8.1 Le présent Contrat est régi par le droit néerlandais.

8.2 Le tribunal d'Amsterdam est compétent pour reconnaître des litiges relatifs à l'Accord et découlant de celui-ci.